

## LA CHARTE ETHIQUE DE DONNER-RECEVOIR

En vous engageant avec Donner-Recevoir, vous adhérez à notre Charte éthique, laquelle décrit l'esprit de l'association dont l'objet est de rompre la solitude des personnes âgées en détresse en maison de retraite.

Toute collaboration avec l'association Donner-Recevoir suppose l'adhésion aux principes et aux valeurs de celle-ci, et l'engagement à les respecter.

1. Le visiteur Donner-Recevoir est un bénévole qui s'engage de son plein gré à être présent dans une maison de retraite aux jours et horaires convenus avec son responsable d'équipe. Il s'engage dans une relation d'accompagnement pour une durée minimale de six mois, à raison d'au moins une heure par semaine. Il ne peut être dilettante, sachant que les résidents et l'équipe l'attendent chaque semaine. Le respect de son engagement est nécessaire pour le bien-être de la personne visitée.
2. Le visiteur Donner-Recevoir fait partie d'une association nationale apolitique et non-confessionnelle. Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique.
3. Le visiteur Donner-Recevoir respecte les valeurs et les choix portés par l'association. Sur les lieux de son action, il porte le badge de l'association. Il ne peut en aucun cas faire appartenance à l'association à des fins politiques ou autres. Il doit refuser toute rémunération personnelle, cadeau ou don, dans le cadre de son activité qui est strictement bénévole.
4. Le visiteur Donner-Recevoir intervient auprès de personnes âgées en maison de retraite. Il est tenu au secret professionnel et à la confidentialité, comme tout le personnel médical. Le secret couvre ce qu'il a vu, entendu, compris sur le résident et sa famille, aussi bien sur le lieu de son action qu'à l'extérieur.
5. Le visiteur Donner-Recevoir est tenu de ne jamais faire de déclaration ni de signer de document engageant l'association. Il ne prend aucune photo sans l'accord préalable de son responsable d'équipe.
6. Le visiteur Donner-Recevoir doit respecter le travail du personnel médical, ne pas gêner ou intervenir dans son action, et avoir le consentement du personnel soignant concernant toute activité organisée. Il accepte le règlement de la maison de retraite.
7. Le visiteur Donner-Recevoir ne s'impose pas. Il respecte la personnalité, la dignité, et l'intimité du résident. Le résident a la liberté de refuser la visite ou l'activité proposée par le bénévole.

8. Le visiteur Donner-Recevoir est responsable de ses actes et doit veiller à la sécurité des résidents qui lui sont confiés.
9. Le visiteur Donner-Recevoir apporte sourire et légèreté dans sa relation d'aide. Il laisse ses problèmes à l'extérieur. Il est entièrement disponible au résident.
10. Le visiteur Donner-Recevoir agit en bonne entente et coopère avec les autres associations intervenant dans le même établissement que lui.
11. Le visiteur Donner-Recevoir doit rendre compte de ses actions et de tout problème éventuel rencontré à son responsable d'équipe.

La signature de la présente Charte officialise l'engagement du visiteur Donner-Recevoir.

J'ai pris connaissance de cette Charte, et je m'engage à la respecter. J'adhère pour une durée de six mois renouvelable, à hauteur d'une heure minimum par semaine.

**Fait à**

**Le**

**Responsable Donner-Recevoir**

**Le visiteur bénévole**

## CONSEILS PRATIQUES

Pour vous aider à exercer votre rôle de visiteur bénévole, nous vous suggérons les conseils suivants :

### 1. Respect des règles de la maison de retraite

- Présentez-vous à l'accueil de la maison de retraite et assurez-vous du port de votre badge.
- Frappez avant d'entrer dans les chambres.
- Identifiez-vous lors d'une première visite.
- Respectez l'environnement : ne fumez pas dans les chambres.
- Lavez-vous soigneusement les mains avant d'entrer dans une chambre.
- La grippe ou toute autre infection est une contre-indication à votre présence au sein de la maison de retraite, qui héberge des personnes fragiles. Abstenez-vous de vous y rendre si vous n'êtes pas en bonne santé physique ou morale pour assumer votre engagement.

### 2. Conseils d'approche du résident

- N'interrogez pas le résident au sujet de sa maladie (les informations concernant son état de santé sont réservées au corps médical et restent confidentielles) : parlez plutôt de ce qui lui plaît.
- Vous pouvez aborder notamment les thèmes suivants : son passé, sa famille, son métier, ses intérêts.
- Si la personne âgée n'engage pas la conversation, proposez-lui de lui lire un texte, un article, un poème, ... Privilégiez les textes courts.
- Souvenez-vous que vous rendez visite au résident pour lui apporter du réconfort, du support, et de la gaieté : évitez de parler de vos problèmes personnels.
- Abstenez-vous de conseiller les résidents, qui espèrent toujours que vous serez capables de résoudre les problèmes qui ne dépendent pas de vous.
- N'hésitez pas à laisser seul le résident qui le demande, et à interroger les professionnels de la maison de retraite sur son « humeur du jour ».

### 3. Comportement à adopter

- Evitez les manières enfantines : la personne que vous visitez est adulte.
- Soyez à l'écoute.
- Privilégiez le vouvoiement envers le résident, sauf si ce dernier demande à être tutoyé. Soyez amical mais jamais familier.
- Surveillez vos paroles et faites preuve de délicatesse envers les résidents, même si certains d'entre-eux présentent des signes de confusion ou d'agressivité.
- Evitez de vous asseoir sur le lit du résident lorsque vous discutez avec lui ; installez-vous sur une chaise, et mettez-vous à sa hauteur.
- N'hésitez pas à lui tenir les mains, s'il le désire, tout en bavardant : les personnes âgées apprécient tout particulièrement le contact tactile.
- Favorisez l'autonomie du résident : évitez d'assister le résident pour des tâches qu'il peut effectuer lui-même.

## AVERTISSEMENTS

- Par mesure de sécurité pour le résident, ne le détachez pas de son fauteuil ou de son lit sans autorisation du personnel soignant.
- Ne faites jamais sortir un résident à l'extérieur du bâtiment sans avoir préalablement prévenu le personnel soignant.
- Le plus souvent, vous recevrez immédiatement des marques de gratitude de la part des résidents. Cependant, certains d'entre eux, en raison de leur état de santé seront peu bienveillants ; n'en soyez pas offusqués.
- N'acceptez jamais d'argent ou de don, de quelque nature que ce soit, de la part d'un résident (bien entendu, si certains souhaitent vous remettre un don pour l'association, vous pouvez l'accepter en accord avec votre responsable d'équipe, qui prendra alors contact avec l'établissement et/ou sa famille, si besoin est).
- En dehors de votre prénom et de votre appartenance à l'association, l'anonymat est préférable. Evitez de donner votre adresse et votre numéro de téléphone aux résidents.
- Votre attitude peut avoir une influence sur la réputation de notre association dans la maison de retraite : merci d'être vigilant à adopter une attitude conforme à l'esprit de l'association. (cf charte p. 5)